

COMMUNE DE REDESSANRegistre des Délibérations du
conseil municipal

Séance du 02 avril 2024



<i>Nombre de Membres</i>	
Membres afférents au Conseil municipal	27
Membres en exercice	25
Nombre de votants	22

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-sept mars deux mil vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle du Jumelage, sous la présidence de Monsieur Benoît BAILLET, Premier Adjoint

Présents : B. BAILLET, B. BEDOS, V. BOCCASSINO, S. BONNET, A. COLSON, E. FAUCHOUX, C. GLEIZES, G. MANCUSO, F. MARECHAL, P. MEGE, M. PEREDES, V. PHILIPPE, F. RICHARD – TRINQUIER, O. ROMAN, R. SAINTOT, B. TELLIER, C. VIGO

Pouvoirs :

C. CAVAILLES donne pouvoir à B. BAILLET

M. T. de GOULET donne pouvoir à F. RICHARD – TRINQUIER

G. HANQUILLE donne pouvoir à B. BEDOS

L. SAUD donne pouvoir à P. MEGE

J. L. MICHEL donne pouvoir à O. ROMAN

Absents : F. AUTRAN, J. DE ALMEIDA, S. VEIGALIER

Secrétaire de séance : Valérie BOCCASSINO

Objet : Programme Travaux 2024 - approbation

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le débat d'orientation budgétaire du 07 février 2024,

Vu la délibération n°D2024 - 021 en date du 02 avril 2024, portant approbation du budget primitif 2024,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2024,

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : A. COLSON),

ARTICLE UNIQUE : approuve le programme travaux suivant pour l'exercice 2024 :

LISTE DES INVESTISSEMENTS RETENUS POUR L'EXERCICE 2024			
Réf	Imputation	Désignation	Montant TTC
1	2031	Diagnostic et étude prospective panneaux photovoltaïques	3 000,00
2	2051	Acquisition logiciel de gestion cimetièr	4 100,00
3	2121	Plantations - achat de végétaux	3 000,00
4	2135	Réfection toiture église + nettoyage chenaux + toiture sacristie	17 149,80
5	2135	Pose gouttières vestiaires stade	1 092,30
6	2135	Remplacement chauffages salle fontaine - salle du parc - vestiaires	6 000,00
7	2135	Films occultants crèche	465,65
8	2135	Remplacement éclairages écoles - stade - mairie	21 250,00
9	2152	Réfection rue des Costières	6 426,00
10	2152	réfection rue des Saladelles (HENRY)	2 055,00
11	2152	Signalisation routière	30 000,00
12	2152	Réhabilitation chemin du Mas Pascal	Selon devis
13	2152	Réhabilitation chemin de l'étang - enrobés	120 000,00
14	2152	Réhabilitation chemins ruraux	30 000,00
15	2152	Signalisation parkings communaux	2 810,00
16	2152	Aménagement cheminement piétons avenue de Provence	350 000,00
17	2152	Réhabilitation cour école BCD	1 380,00
18	2158	Mobilier urbain	5 000,00
19	2158	Agrès supplémentaires parcours de santé	1 000,00
20	2158	Acquisition cinémomètre laser (jumelle vitesse)	6 108,00
21	2158	Acquisition d'une trancheuse à pain - restaurant scolaire	3 249,88
22	2158	Illuminations de Noël - achat de nouveaux motifs	5 000,00
23	2158	Dispositif de géolocalisation des véhicules (PM)	1 160,00

24	2158	acquisition barrières parcours taurin (Aqueduc - Horloge)	6 320,00
25	2158	acquisition barrières parcours taurin (Horloge - St Jean)	4 500,00
26	2158	acquisition scène modulable	3 121,00
27	2158	Acquisition d'un visiophone pour la police municipale	3 500,00
28	2158	Equipements terrain de foot (filet - bancs de touche - but)	2 820,00
29	2158	Acquisition abri vélo groupe scolaire	5 000,00
30	2158	Acquisition d'un Redresse poteaux	4 500,00
31	2185	Matériel de téléphonie	1 500,00
32	2312	Aménagement du Parc de l'eau	1 000,00
33	21311	Réhabilitation hall Mairie	5 000,00
34	21311	Remplacement VRV Mairie	26 400,00
35	21312	Ecole numérique 2024	20 000,00
36	21312	Rénovation énergétique école maternelle	selon subvention
37	21312	Acquisition panneau affichage école élémentaire	800,00
38	21351	Compteur supplémentaire Arènes	2 389,80
39	21534	Reconstruction éclairage public tranche 3	70 000,00
40	21534	Restructuration de la vidéo protection - tranche 2	103 000,00
41	21568	Remise aux normes de poteaux incendie	10 000,00
42	21838	Matériel informatique	3 000,00
43	21848	Mobilier : table salle des mariages	3 000,00
44	21848	Mobilier divers	3 000,00
45	21848	Mobilier festivités : 200 chaises + 10 tables	9 703,00
TOTAL			908 800,43

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Fabienne RICHARD – TRINQUIER

Maire de REDESSAN



<i>Publicité</i>	
Date de publication	
Date d'affichage	
Date de notification	